



échantillonnée sans emploi pendant l'année de référence ferait l'objet d'un enregistrement dans le fichier PERSONNE, mais pas dans le fichier EMPLOI. Parallèlement, un membre de l'échantillon ayant eu trois emplois durant l'année de référence comptera un enregistrement dans le fichier PERSONNE et trois dans le fichier EMPLOI. Un article spécial portant sur la structure des fichiers de microdonnées de la deuxième vague a été publié dans le numéro du mois de mai 1997 de *La dynamique* (vol.6 no.2). Je vous invite à le consulter pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Les renseignements de base comme l'évolution de l'état matrimonial, les caractéristiques ethnoculturelles, la fécondité, le niveau de scolarité et les antécédents de travail ont été recueillis en janvier 1993. En janvier 1994 et 1995, on a interrogé les mêmes personnes au sujet de leurs activités sur le marché du travail et des changements survenus au sein de leur structure familiale durant l'année. Ensuite, en mai 1994 et 1995, les participants ont été interviewés sur leur revenu. Tous ces renseignements font partie des données des années de référence 1993 et 1994 ou de la \*vague 2+.

Bien que certains détails aient été supprimés pour préserver l'anonymat des répondants, on peut extraire une grande quantité d'information des fichiers à grande diffusion. De plus, il est possible de diminuer le coût des extractions de données personnalisées. (Lire l'article qui suit.)

Le coût de ce CD-ROM est de \$1 000 pour ceux ayant acheté les fichiers de la vague 1, et de \$2 700 pour ceux qui ne les ont pas achetés.

### **Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'EDTR**

(Produit n° 75M0001GPF ou 75M0001GPE)

Cette publication décrit en entier les objectifs de l'Enquête, le plan d'échantillonnage, les méthodes et le contenu de la base de données. Le Guide accompagne les fichiers de microdonnées à grande diffusion (version anglaise ou française), mais on peut aussi s'en procurer un exemplaire au prix de 25 \$. Le *Guide de l'utilisateur des microdonnées* devrait également intéresser ceux qui désirent commander des extractions de données personnalisées.







Malgré ces efforts, aucune définition de la pauvreté n'a encore été acceptée à l'échelle internationale, contrairement à ce qui s'est passé pour des mesures telles que l'emploi, le chômage, le produit intérieur brut, les prix à la consommation, le commerce international et ainsi de suite. Cela n'est peut-être pas surprenant puisqu'il n'y a pas même l'amorce d'un consensus sur les fondements d'une méthode servant à mesurer la pauvreté. Un tel consensus a précédé l'établissement de toutes les autres normes internationales.

L'absence d'une définition acceptée à l'échelle internationale montre également qu'on ne sait trop si une définition internationale normalisée devrait permettre de faire des comparaisons du bien-être entre les pays à la lumière d'une telle norme ou s'il y aurait lieu de fixer des seuils de pauvreté selon les normes en vigueur dans chaque pays.

Parmi les seuils de pauvreté proposés, il y a eu notamment des mesures relatives (vous êtes pauvre si vos moyens sont modestes comparativement à ceux d'autrui au sein de votre population) et des mesures absolues (vous êtes pauvre si vous n'avez pas les moyens d'acheter un panier particulier de biens et services jugés essentiels). Les deux approches – celle du revenu relatif et celle du revenu absolu – font appel à des choix subjectifs et aboutissent forcément à des choix arbitraires. Dans le cas du revenu relatif, la décision fondamentale à prendre consiste à déterminer quelle fraction du revenu global moyen ou médian constitue une situation de pauvreté. La moitié? Le tiers? Une autre proportion? Dans le cas du revenu absolu, on doit poser un nombre beaucoup plus grand de jugements individuels pour établir un seuil de pauvreté. Pour calculer le revenu nécessaire à l'achat des \*nécessités\* de la vie, il faut d'abord décider de ce qui est une \*nécessité\* en matière de nourriture, d'habillement et de logement et d'une multitude d'autres achats allant des déplacements au matériel de lecture.

La difficulté sous-jacente tient au fait que la notion de pauvreté est intrinsèquement liée à l'atteinte d'un consensus social à un moment particulier dans un pays donné. Une personne qui s'en tire passablement bien selon les normes du Tiers Monde pourrait très bien être considérée comme désespérément pauvre au Canada. Et



même à l'intérieur d'un pays, la perspective change avec le temps. Ainsi, un niveau de vie jugé acceptable au siècle dernier pourrait très bien sembler inacceptable aujourd'hui.

C'est le processus politique qui permet aux sociétés démocratiques d'obtenir des consensus sociaux sur des questions de nature intrinsèquement subjective. Ce n'est certainement pas au bureau national de la statistique du Canada, qui est fier de son objectivité et dont la crédibilité repose sur la mise en pratique de cette objectivité, d'exercer de tels jugements de valeur. Au Canada, les autorités politiques n'ont pas encore fait connaître leur point de vue, ni les gouvernements provinciaux, ni le gouvernement fédéral n'ayant fixé de seuils de pauvreté officiels. Même les taux de prestations d'aide sociale des provinces (qui varient considérablement) n'ont jamais été conçus pour placer les bénéficiaires d'un côté ou de l'autre de la pauvreté.

Si les gouvernements formulent une définition, Statistique Canada s'emploiera à estimer le nombre de personnes dites pauvres selon cette définition. Cette tâche serait certainement respectueuse de son mandat et de son souci d'objectivité. Entre-temps, Statistique Canada ne mesure pas et ne peut pas mesurer le seuil de \*pauvreté+ au Canada.

Depuis de nombreuses années, Statistique Canada publie une série de mesures appelées \*seuils de faible revenu+. Nous rappelons avec régularité et constance la grande différence qu'il y a entre ces seuils et les mesures de la pauvreté. Les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne. Bien entendu, s'en tirer beaucoup moins bien que la moyenne ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre. Quoi qu'il en soit, et surtout en l'absence d'une définition convenue de la pauvreté, ces statistiques ont été utilisées par de nombreux analystes désireux d'étudier les caractéristiques des familles qui, toutes proportions gardées, sont les plus démunies au Canada. Ces mesures nous ont permis de signaler d'importantes tendances telles que la composition changeante de ce groupe au fil des ans. Par exemple, les personnes âgées étaient de loin le groupe le plus fortement représenté dans la catégorie des personnes à \*faible



### **Améliorations proposées**

L'EFC de 1984 a permis de réunir des données sur les caractéristiques des familles et des ménages, sur l'emploi, sur le revenu et sur le patrimoine. L'Enquête sur les avoirs et les dettes de 1998 permettra d'étoffer davantage les renseignements colligés en 1984.

- < *Régimes de pensions* - L'essai sur le terrain de l'EDTR a permis de recueillir certaines données sur les pensions. Toutefois, l'enquête de 1998 ira plus loin. De plus, on estimera la valeur des régimes de pension à partir des données fournies.
- < *Échantillon de personnes à revenu élevé* - Des études ont montré que les données sur les avoirs et les dettes extraites d'une base de sondage aréolaire peuvent sous-représenter l'extrémité supérieure de l'échelle de répartition de la richesse. Pour compenser ce facteur, un échantillon supplémentaire d'individus à revenu élevé sera ajouté. L'enquête sur les avoirs et les dettes de 1977 était la plus récente enquête à incorporer un échantillon distinct de ce genre.
- < *Attitudes et comportements* - Outre qu'elles permettront de dresser le profil des avoirs financiers et des dettes, les questions porteront sur les attitudes des répondants à cet égard.

### **Plan de l'enquête**

Il n'est plus possible ou souhaitable de lier la collecte de ces données à une autre enquête (dont le propre fardeau de réponse est souvent considérable), et ce malgré les éléments communs que peuvent être les données sur l'emploi et le revenu. C'est pourquoi on prélèvera un échantillon distinct dont les membres ne participeront qu'à cette enquête. On prévoit utiliser un échantillon composé de 15 000 familles.

Afin de réduire le fardeau de réponse, les répondants auront la possibilité d'autoriser le rapprochement des données sur le revenu avec le fichier de l'impôt.

### **Unité de collecte**

Des données seront recueillies concernant les familles économiques et les personnes seules (une famille économique est définie comme étant un groupe d'individus partageant un même logement et liés par le sang, par alliance, par union de fait ou par adoption). Les renseignements démographiques seront recueillis pour chaque membre de la famille, tandis que les données sur le marché du travail, la participation à un régime de pension et le revenu seront colligées pour chaque membre de 15 ans et plus. Enfin, les renseignements sur les avoirs et les dettes seront recueillis pour la famille dans son ensemble.

### **Calendrier de l'enquête et résultats**

On s'emploie actuellement à mettre à l'essai le contenu de l'enquête au moyen de groupes de discussion. Une révision finale sera effectuée en fonction des résultats de cet essai. On prévoit recueillir les données en mai et en juin 1998. Un fichier de microdonnées à grande diffusion sera disponible au printemps ou à l'été 1999. Enfin, des articles et des publications analytiques seront publiés dans les mois qui suivront la diffusion du fichier de microdonnées.

Pour être tenu(e) au courant des progrès de cette enquête, veuillez communiquer avec Christine Arsénault, au (613) 951-2541, ou avec Karen Maser, au (613) 951-0793.

<b>Contenu de l'Enquête sur les avoirs et les dettes de 1998</b>	
<b>Renseignements démographiques</b>	U âge, sexe, situation matrimoniale, composition de la famille U statut d'autochtone, d'immigrant, de membre d'une minorité visible et de personnes souffrant d'une incapacité, langue maternelle U éducation
<b>Données sur l'emploi</b>	U emploi actuel U emploi en 1997 U absence du marché de travail au cours de 10 ans
<b>Régime enregistré de retraite (RER) - valeur d'accumulation</b>	U RER d'emploi actuel et antérieur U prestations en cours de versement au titre d'un RER U crédits d'un RER à la suite d'un divorce ou d'une séparation
<b>Revenu</b>	U revenu d'emploi U revenu de placements U transferts des administrations publiques U revenu de pension U autre revenu U revenu total U autres données fiscales (impôt payé, facteur d'équivalence, et contributions aux régimes enregistrés - RER et REER)
<b>Transferts d'argent entre ménages</b>	U soutien financier accordé à des personnes vivant à l'extérieur du ménage U soutien financier reçu d'une personne vivant à l'extérieur du ménage
<b>Comportements et attitudes</b>	U utilisation de crédit U paiements de dettes U méthodes de financement d'achat U faillite et assistance financière
<b>Avoirs</b> (solde courant)	U épargnes et placements U biens immobiliers, véhicules immatriculés, et biens du ménage U avoirs des propriétaires U assurance-vie
<b>Dettes</b> (sommes dues)	U hypothèques U solde de cartes de crédit, comptes d'achat, et lignes de crédit U prêts (incluant prêts étudiants)
<b>Certaines Dépenses</b>	U relié au résidence principale (loyer, charge de copropriété, impôt foncier, assurance, carburant de résidence, et électricité) U paiement de location de véhicules loués